

- CHANOINE PÉRENNÈS

Les Hymnes de la Fête des Morts en Basse-Bretagne

Si l'âme bretonne est plus sensible qu'aucune autre au « charme de la Mort », si elle peut dire, avec J.-P. Calloc'h, que « songer aux choses mortes est son plaisir » (1), cela vient de ce qu'elle est foncièrement chrétienne. Les sentiments du Breton sur la mort se ressentent toute sa vie de la façon dont, enfant, on la lui a fait envisager. Mourir, pour l'enfant breton, c'est aller en Paradis; et toujours, dans la dure nécessité de mourir, il verra, pour la tempérer, le Paradis ouvert au-dessus de sa couche funèbre. Toute pleine du sentiment de la mort, l'âme bretonne l'a exprimé en des termes d'une vivacité, d'une intensité extraordinaires. C'est à cette mine riche et féconde qu'il faut aller puiser, si l'on veut apprécier à sa juste valeur la foi ardente et la piété profonde du peuple breton, dans le culte qu'il rend à ses morts.

Nous étudions ici les complaintes et cantiques bretons consacrés à la Fête des Trépassés (1^{er} et 2 novembre).

Ces complaintes sont des chants funèbres qui se retrouvaient, ou se retrouvent encore aujourd'hui, en la Nuit des Morts, sur les lèvres de chanteurs en tournée. Ces chanteurs étaient, ou bien les pauvres de la paroisse, ou bien les jeunes gens des divers quartiers. A Guiscriff, ce fut longtemps une mendiante (2) qui eut pour ainsi dire la spécialité de ce chant;

(1) *Pred er Barh* : « Chonjal én treu marù zo me flijadur »

(2) Madeleine de Saint-Jalmes.

à l'île de Sein, les fabriciens en détenaient le monopole. Dans certaines bourgades, les chanteurs ne passaient qu'une fois par les maisons; ailleurs, à Melrand, par exemple, ou à Riec plusieurs bandes défilaient successivement aux portes. A Guilgimarch, la tradition existe toujours d'aller chanter la *Guerz* au presbytère. Les chanteurs y sont au nombre de quatre. L'aîné, Antoine Garniel, a 73 ans (Renseignements fournis par M. l'abbé Breton).

Fidèles à la tradition des anciens Bardes cambriens ⁽¹⁾, ces chanteurs se présentaient à la porte de la maison et y donnaient le premier couplet. Le chef de famille se levait alors pour les recevoir. Et sur son invitation ils continuaient leur élégie. A Naizin (Morbihan), ils chantaient une ou plusieurs strophes devant chacun des lits de l'habitation. Le maître de la maison leur offrait à boire, et ne les renvoyait pas sans leur donner son obole. Le lendemain matin, ils remettaient l'argent perçu au curé de la paroisse. Celui-ci leur laissait quelques sous, et consacrait le reste de la quête à faire prier pour les Trépassés. Si d'aventure le chef de famille ne donnait rien, il mécontentait les chanteurs nocturnes, et plus d'un maître de maison, dans les alentours de Quimperlé, se vit décocher, en guise d'action de grâces, cette imprécation bien bretonne :

Doue da greski al lōned
Etre ho kein hag ho roched;
Etre ho roched hag ho kein,
Ra vezo laou kement a mein !

- I. — *Complaintes du pays vannetais.*
- II. — *Complaintes en dialecte de Cornouaille.*
- III. — *Cantiques en dialecte léonais.*

⁽¹⁾ Cf. *Barzaz Breiz*, par M. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Introduction, p. XLI.

I. — **Complaintes du pays vannetais.**

L'une de ces « Plaintes des Ames » a paru en novembre 1909 dans la Revue de M. Loïs Herrieu : *Dihunamb*. Je ne connais les autres textes que grâce à l'obligeance de M. le chanoine Buléon, archiprêtre de Vannes, qui a eu le bon goût de les recueillir et l'amabilité de les mettre à ma disposition. Grâces lui en soient rendues !

Ces divers chants présentent une trame commune et un thème d'inspiration identique; les variantes pourtant en sont assez sérieuses, et il a paru bon, pour ce motif, de mettre séparément chacun des morceaux sous les yeux du lecteur (1).

Une traduction française, à l'usage des profanes, accompagne le texte breton. — Quelques notes, au bas des pages, ont pour objet de signaler des variantes littéraires ou d'illustrer des passages qui peuvent paraître moins clairs.

Je donne d'abord, dans cet article, les trois élégies recueillies par M. le chanoine Buléon; j'ai placé ensuite la complainte de *Dihunamb*.

(1) Dans la plupart des paroisses du diocèse de Vannes, la tournée nocturne des chanteurs a disparu depuis quelque vingt ans. Des désordres s'étaient produits de-ci de-là, et le clergé paroissial a estimé, fort justement, qu'il devait blâmer un usage qui n'était plus directement inspiré par la piété

1. — **Arriù é en amzer presius...**

I

Arriù é en amzer presius,
 Deit ag en néan, deit get Jezus,
 Ha Doue en des hun digaset ⁽¹⁾,
 D'hou tihunein mar d'oh kousket.

II

Hur mamm Ilis hag er Skritur
 E hra d'eing kredein a dra sur
 E hès ur purgatoër er bed,
 Eit gobér pénijen parfet

III

Ag a rest ag er pehedeu,
 Ehué ag er pénijenneu,
 Eit puriflein hun inéan,
 Ma vou capabl de mont d'en néan.

IV

Rak ma n'en dei inéan erbet
 D'er baradouis hemb bout purjet,
 Red é bout kaër el en argant
 Eit kavet leh er firmamant.

V

Er purgatoër zou don én doar,
 Tost d'en ihuern lan a glahar;
 Ino éma en inéaneu,
 En tan é purrat ou fauteu.

(1) Variante : *davetel*.

1. — **Voici venu le temps précieux...**

I

Voici venu le temps précieux,
 Apporté du ciel par Jésus;
 Et c'est Dieu qui nous envoie,
 Pour vous éveiller si vous dormez.

II

L'Eglise notre mère et l'écriture
 Nous proposent, comme article de foi,
 L'existence d'un Purgatoire,
 Où l'expiation s'achève.

III

Le reste des péchés y est effacé.
 Ainsi que la peine qui y est attachée;
 Notre âme s'y épure,
 Et devient apte à entrer au ciel.

IV

Pas une âme en effet ne saurait
 Entrer au Paradis sans être purifiée :
 Il faut avoir l'éclat de l'argent
 Pour trouver place au firmament.

V

Le Purgatoire est profondément dans la terre,
 Non loin de l'Enfer tout plein de tristesse;
 C'est là que se trouvent les âmes,
 Dans le feu, se purifiant de leurs fautes.

VI

En tan-sé e zou kèn ardant
 Ma loskehé en ur momant
 En doar, er mor, er mein, en hoarn,
 Kenevé Doué ér mir', ér goarn⁽²⁾.

VII

Piu ahanoh e hellehé
 Padem ur momant er lenn-sé,
 Hag vehé oblijet de choïn
 Marse milh vlai hemp kousket loïn !

VIII

Red é païein ér purgatoër
 Bedig en devehan dinér;
 Rak ino é veint rangennet
 Ken e vou en délé païet.

IX

Brasan poénieu e zou ér bed
 E zou é leh-sé dastumet;
 Hanval mat ind de dourmanteu
 'Iré zou dannet ou inéancu.

X

Ha hui e hell cléuét hemp kin
 Un dra ken terribl hemp kreineit !
 En achimant ag hou puhé
 N'en déheh hui d'er poénieu-sé ?

XI

Bugalé ha servicherion,
 Ne zeuhentér ket hou kalon :
 Martezé é mant én tan flamm
 Hou kerent, hou tad, pé hou mamm !

(2) Var. : *ma loskehé en dir, en hoarn* — *Kenevé de Jezus ou goarn.*

EN BASSE-BRETAGNE.

37

VI

Ce feu a tellement d'ardeur
Qu'il consumerait en un moment
La terre, la mer, les pierres, le fer,
Si Dieu, dans sa Providence, n'y mettait obstacle.

VII

Qui de vous pourrait
Tenir un instant dans cet abîme,
Où l'on est contraint de demeurer
Mille ans peut-être sans dormir une seconde !

VIII

Il faut payer dans le Purgatoire
Jusqu'au dernier denier;
Car on y demeure enchaîné
Jusqu'à ce qu'on ait réglé sa dette.

IX

Les plus grandes peines de ce monde
Dans cet endroit sont concentrées;
Elles ressemblent aux tourments
De ceux dont les âmes sont damnées.

X

Et vous pourriez entendre,
Sans frémir, une chose si terrible !
Au terme de votre vie
N'irez-vous pas souffrir là-bas ?

XI

Enfants et serviteurs,
Votre cœur ne se brise-t-il pas :
Peut-être sont-ils en pleines flammes
Vos parents, votre père, votre mère ?

XII

Ha hui e hell gober chervad,
 Dost m'é ma hou tud er goal stad !
 Inou ne hellant um sekour,
 Maes doh-emb-ni ou dës rekour.

XIII

N'en dé 'n truhé ma veint én tan,
 Ha hui e vragal er bed man,
 Ma rehet berh get ou madeu,
 Ila ind gronnet a dourmanteu !

XIV

Pinhuik oh-hui gant ou danné
 Hag és kousket en ou gulé;
 Hag in e zou er bassefoss,
 Hemb gellein kemer tam repos !

XV

Aveit gount d'oh-hui madeu,
 Ind ou des martezé groeit guez.
 Hui zou bet caus d' hou fehedeu,
 E zou berman caus d' ou foémeu.

XVI

Ind ou dës kement hou caret
 Ha hui e hués ind ankoheit;
 Poën vras c'hués ur huelh en dé,
 Larec ur Baler aveit-hé !

XVII

Emant en ur bassefoss du,
 En tan en allum a bep tu,
 En tuender hag en aneouit
 Hemb tam consolasion erbet.

EN BASSE-BRETAGNE.

39

XII

Et vous pouvez faire bonne chère,
Alors que vos parents sont dans la détresse !
Ils ne peuvent plus se secourir eux-mêmes,
Mais c'est à vous qu'ils ont recours.

XIII

N'est-ce pas une pitié qu'ils soient dans le feu,
Tandis que vous folâtriez en ce monde,
Que vous vous amusiez grâce à leurs biens,
Tandis qu'ils sont enveloppés de tourments !

XIV

Vous êtes riches avec leur fortune,
Et vous reposez mollement dans leur lit;
Eux, ils sont dans une basse-fosse,
Et ne peuvent goûter le moindre repos !

XV

Pour vous acquérir des biens,
Ils ont peut-être fait le mal :
Vous fûtes la cause de leurs péchés,
Vous êtes maintenant la cause de leurs peines !

XVI

Eux, ils vous ont tant aimés,
Et vous, vous les avez oubliés :
C'est à grand' peine qu'une fois le jour
Vous dites une prière à leur intention !

XVII

Ils sont dans une noire basse-fosse ¹⁾,
Enveloppés d'un feu ardent;
Soumis à la chaleur et au froid,
Ils demeurent privés de toute consolation.

¹⁾ La basse-fosse était un cachot profond, obscur et humide.

XVIII

Ha *Requiescant in pace!*
 Hamb d'ou lezel é gourhemien Doué;
 E gourhemien Doué hou loskamb,
 Ha da Zoué n' hou c'houre'heménamb.

XIX

Yéuid mat d' er gompagnoneh,
 D'en Ineanen salvedigueh.
 Zou ocit d'ou hent ag er bed-men,
 Pedenneu faut de-hé bermen !

De Profundis.

2. — **Arriù é en amzer santel...**

I

Arriù é en amzer santel
 Deit ar en doar get hun Salver;
 Arriù é en amzer presius.
 Deit ar en doar get hun Jezus.

II

Jezus en des hun digaset
 D'hou lihunein mar doh kousket,
 D'hou lihun' ag hou hun getan,
 De bedem Doue get en Neunan.

III

De bedein get ar re tremenet,
 E zou eit d'ou hent ag er bed⁽¹⁾,
 Zou eit d'ou hent ag ar bed-men,
 Guerzo e hortoz en noz men.

(1) Variante : *Eit pedein Doué get en inéan — Zou ocit d'ou hent ag er vro man*

EN BASSE-BRETAGNE.

41

XVIII

Que (les morts) reposent en paix !
Nous vous laissons à la protection de Dieu ;
A la protection de Dieu nous vous confions,
A Dieu nous vous recommandons.

XIX

Bonne santé à la compagnie,
Aux Trépassés délivrance !
Ils ont quitté ce monde,
Ils ont besoin maintenant de prières.

2. — **Voici venu le temps sacré...**

I

Voici venu le temps sacré,
Apporté sur la terre par Notre Sauveur ;
Voici venu le temps précieux,
Apporté sur la terre par Notre Jésus.

II

C'est Jésus qui nous envoie
Pour vous éveiller, si vous dormez,
Pour vous éveiller de votre premier sommeil,
Afin que vous priiez Dieu pour les Trépassés.

III

Afin que vous priiez pour les Défunts
Qui ont quitté le monde, allant leur chemin,
Qui ont quitté ce monde, allant leur chemin,
Et soupirent depuis longtemps après cette nuit.